

Que pouvez-vous faire pour sa protection?

- Limiter l'usage de pesticides et éviter l'utilisation de semences enrobées de néonicotinoïdes qui affectent l'abondance de proies disponibles pour cette espèce;
- Retarder ou éviter les travaux durant la période de nidification, soit du début mai jusqu'à la fin d'août;
- Créer ou mettre en valeur des étangs pour favoriser l'abondance d'insectes et l'approvisionnement en boue;
- Fixer une planche à une trentaine de centimètres sous l'ensemble des nids en guise de tablette permettant de retenir les fientes des oisillons et de limiter ainsi les désagréments engendrés par ces salissures;
- Mettre en place des nids artificiels conçus avec de la broche à poule et du ciment de sable sous des surplombs d'au moins 30 cm;
- Aux endroits jugés inappropriés, utiliser des matériaux lisses et non poreux pour limiter la construction de nids;
- Ne pas retirer les nids existants;
- Consulter un professionnel pour obtenir des conseils sur les façons d'attirer et de maintenir cette espèce;
- Éviter de laisser les chats se promener librement à l'extérieur.



© Yves Dugré



© Jacques Bouvier



© Yves Gauthier

Connaître et protéger l'Hirondelle à front blanc



© Martin Harms / Wikimedia Commons

Pour en savoir davantage sur les façons de protéger et d'aménager l'habitat de l'Hirondelle à front blanc, consultez le guide de recommandations « Aménagements et pratiques favorisant la protection des oiseaux champêtres » du **Regroupement QuébecOiseaux** ou joignez-nous

par téléphone au
1 888 OISEAUX (647-3289)

ou par courriel à
info@quebecoiseaux.org

Site internet du Regroupement QuébecOiseaux :
www.quebecoiseaux.org

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada.

This project was undertaken with the financial support of the Government of Canada.

Canada



REGROUPEMENT
QuébecOiseaux

Les dons amassés par le Grand Défi QuébecOiseaux ont également contribué à la réalisation de ce dépliant.



Description

Connue pour ses colonies imposantes allant jusqu'à 6 000 nids actifs, l'Hirondelle à front blanc est caractérisée par une tache couleur crème en forme de triangle sur son front. Son croupion est chamois, sa tête et ses ailes sont bleues foncées alors que sa gorge est rousse avec une tache noire. Sa queue est courte et presque carrée. En vol, on peut voir le dessous de son corps de couleur gris-blanchâtre. Il n'y a pas de différence évidente entre la femelle et le mâle. Les juvéniles, quant à eux, ont une coloration très variable et des taches blanches peuvent être présentes sur leur front et leur gorge.

Espèce similaire à distinguer

L'Hirondelle à front blanc peut être confondue avec l'Hirondelle rustique. Cette dernière possède une longue queue fourchue tachetée de blanc, un croupion bleu foncé et un front brun roux. Même si le nid est également

construit de boue, celui de l'Hirondelle rustique s'en distingue par sa forme en demi-coupe et par la présence de brindilles.

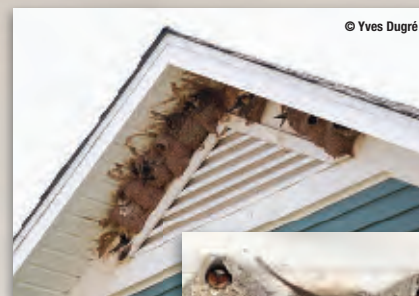


Habitat

L'Hirondelle à front blanc niche naturellement dans les falaises escarpées et les vallées présentes à l'ouest de l'Amérique du Nord, qui offrent une paroi verticale avec un surplomb horizontal pour fixer son nid. Au Québec, cette espèce a adopté les structures artificielles telles que les ponts et les bâtiments pour l'établissement des colonies, et préfère les matériaux adhérents comme le béton ou le bois exempt de peinture. Le nid, en forme de gourde, est constitué de boulettes de boue que l'Hirondelle à front blanc fixe avec sa salive. Cette boue est récoltée le long de la berge des ruisseaux, des lacs ou des flaques d'eau. En tant qu'insectivore aérien, elle se nourrit d'insectes capturés en vol, au-dessous des champs ou des plans d'eau.

Répartition

L'aire de nidification de l'Hirondelle à front blanc s'étend de l'Alaska au Québec jusqu'au centre du Mexique. Au Québec, elle niche principalement dans les régions habitées du sud de la province. À l'automne, elle migre vers l'Amérique du Sud.



Situation et tendance

Selon les données du *Relevé des oiseaux nicheurs*, la population canadienne de l'Hirondelle à front blanc a subi une diminution de 69 % entre 1970 et 2015. Au Québec, ce déclin est plus important et s'élève à 82 % pour la même période.

Menaces

Cohabitation conflictuelle

Malgré le fait que cette espèce soit bien adaptée à l'urbanisation, les nids construits sur les structures anthropiques peuvent causer des désagréments. Les salissures occasionnées par les fientes peuvent donc inciter les propriétaires à enlever les nids. De plus, les colonies construites sous des ponts peuvent compliquer l'entretien de ces structures. La vibration et le bruit générés lors de ces travaux peuvent occasionner la destruction ou l'abandon des nids. Par ailleurs, l'utilisation des matériaux non poreux, comme le plastique et l'aluminium sur le revêtement des bâtiments, limitent l'implantation de nids.

Diminution de la disponibilité d'insectes

À l'instar des autres insectivores aériens, l'Hirondelle à front blanc est fortement affectée par les changements dans les populations d'insectes en lien avec l'usage répandu de pesticides.

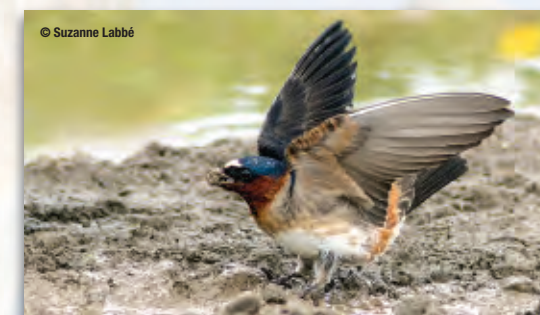
Autres menaces

Le Moineau domestique entre en compétition avec l'Hirondelle à front blanc en usurpant son nid. Ce dernier défend une zone très étendue autour de son nid limitant le territoire de cette hirondelle. Finalement, en raison de la proximité des routes avec les infrastructures qu'elle utilise, celle-ci est aussi sujette aux collisions avec les voitures.

Protection légale

Actuellement, l'Hirondelle à front blanc n'est pas inscrite à la *Loi sur les espèces en péril* au Canada, ni à la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables* au Québec. Ces lois protègent les espèces dont les effectifs atteignent des niveaux suffisamment critiques pour mettre en péril leur survie à long terme.

Cependant, cette espèce est protégée par la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* qui assure également la protection des oiseaux migrateurs ainsi que leurs nids et leurs œufs partout au Canada. Sur les terres privées, la préservation de leur habitat se fonde essentiellement sur des actions volontaires de la part des propriétaires ou des gestionnaires.



Statut de l'Hirondelle à front blanc

Au Canada : **aucun statut**

Comité sur la situation des espèces en péril au Canada
www.cosepac.gc.ca

Au Québec : **aucun statut**

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
www.mffp.gouv.qc.ca